



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2005

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Robert DUCHATEL (représentant M. Alain RUBY), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2005-12-04), M. Alain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s) excusé(s)

M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS.
M. Olivier LEBRUN
M. Hervé HOCQUARD pouvoir à Mme Michèle BROSSARD
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Paul MASSON représenté M. Alain DELLAC
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s)

M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 7 décembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

N° de l'ordre du jour :

2005-12-07 Avenants aux marchés avec la société SEPUR pour la location et la maintenance de bacs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables à Fontenay-le-Fleury et Rocquencourt

- M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Les communes de Fontenay-le-Fleury et Rocquencourt ont, chacune, avant la création de la communauté de communes, passé un marché avec la société SEPUR pour la location et la maintenance des bacs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Ces marchés ont été transférés au Grand Parc le 1^{er} janvier 2003. Le marché de Fontenay-le-Fleury arrive à échéance le 31 décembre 2005 et celui de Rocquencourt le 30 juin 2006.

Le Grand Parc a passé un marché global avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains en novembre 2004 pour la location maintenance des bacs sur toutes les communes du Grand Parc, hors Versailles, dont le contrat n'arrive à échéance qu'en 2007. Ce marché, dont les prestations de location – maintenance ont commencé le 1^{er} janvier 2005 sur la plupart des communes, prévoyait l'intégration progressive des communes dont les contrats arrivent à échéance en 2006, notamment Fontenay-le-Fleury et Rocquencourt.

Afin d'assurer la transition entre les marchés de ces deux communes et ainsi de louer, dans la continuité, des bacs d'occasion et pour éviter la mise en place un parc entier de bacs neufs, il est proposé de racheter à la société SEPUR les bacs déjà en place et de les revendre à la société Plastic Omnium Systèmes Urbains.

Ces dispositions sont encadrées par les avenants joints en annexe. Le montant de cette prestation s'élève pour la commune de Fontenay à 36 351 € soit 1,2 % d'augmentation par rapport au montant total du marché de cinq ans et à 5 598 € pour la commune de Rocquencourt soit moins de 1% d'augmentation par rapport au montant total du marché de quatre ans

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Autorise le président à signer avec la société SEPUR les avenants correspondants :

- *avenant n°2 au marché de location et maintenance des conteneurs pour les ordures ménagères et déchets recyclables sur la commune de Fontenay-le-Fleury (lot 1)*
- *avenant n°4 au marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés et location de conteneurs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables sur la commune de Rocquencourt*

2. Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 6135 : « locations mobilières ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 26 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation

Pascal GUÉANT

Directeur général des services

